



## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 662

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

***Règlement décrétant des dépenses en immobilisation en matière de technologies de l'information pour une dépense et un emprunt de 1 714 000 \$ à ces fins.***

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 27 septembre 2024 et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 octobre 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 10<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2024.

Le greffier,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Marc Giard", is written over a horizontal line.

M<sup>e</sup> Marc Giard, OMA, avocat